

## CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

---

### **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 27 mai 2013**

**CP 13/05-05**

*L'an deux mille treize, le 27 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

### **NETTOYAGE DES LOCAUX, DU MOBILIER ET DES ABORDS DU BATIMENT DU LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE**

### **NETTOYAGE DES LOCAUX DE L'ABBAYE DE BELLEPERCHE**

---

### **DEVOLUTION DES MARCHES**

Dans le cadre du nettoyage des locaux, du mobilier et des abords du bâtiment du laboratoire vétérinaire départemental de Tarn-et-Garonne et des locaux de l'abbaye de BELLEPERCHE, une consultation, selon la procédure adaptée, a été lancée auprès des entreprises de nettoyage en vue de conclure des marchés.

Marchés valables 1 an (à compter de la date de notification ; possibilité de 3 reconductions).

La Commission d'appel d'offres, réunie le 8 avril 2013, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis.

Elle a décidé d'attribuer les marchés présentés aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants : prix des prestations 80 % et moyens humains et techniques mis en oeuvre 20 %.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 8 avril 2013,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

– Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :

. les marchés de nettoyage des locaux, du mobilier et des abords du laboratoire vétérinaire départemental de Tarn-et-Garonne et de l'abbaye de BELLEPERCHE avec les entreprises et pour les montants suivants :

#### Nettoyage des locaux, du mobilier et des abords du bâtiment du laboratoire vétérinaire départemental de Tarn-et-Garonne

Montant : 16 883,04 € HT

Attributaire : Société P.E.I. (Propreté Environnement Industriel)

#### Nettoyage de l'abbaye de BELLEPERCHE

Montant : 12 345,12 € HT

Attributaire : Société SM CLEAN

. toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,